

POUR VOGUER EN HARMONIE

CODE DE VIE DE L'ÉCOLE ST-JOSEPH 2023-2024

Incluant le service de garde
et la surveillance du dîner.

À l'école St-Joseph, nous nous engageons à offrir un environnement sécuritaire, harmonieux et accueillant pour tous les élèves et les adultes qui la fréquentent. Nous priorisons le lien d'attachement entre les élèves et les adultes ainsi qu'un accompagnement pour les aider à développer leur maturité affective. Ce code de vie évolutif permet aux élèves de faire des expériences significatives tout au long de leur cheminement scolaire. Le personnel de l'école et les parents s'engagent donc à accompagner les élèves à mettre en pratique les règles du code de vie par une éducation positive et la recherche de solutions.

Élèves, personnel et parents, chacun s'engage à :

- accepter et faire confiance en l'autorité des adultes de l'école qui veillent à la sécurité et au bien-être de tous les élèves;
- agir avec bienveillance en faisant preuve de gentillesse, de générosité et de gratitude;
- démontrer de l'empathie envers les autres et soi-même;
- s'impliquer du mieux qu'il peut dans les apprentissages académiques, affectifs, comportementaux et sociaux.

POLITIQUE TOLÉRANCE ZÉRO

LORS D'UN MANQUEMENT MAJEUR: violence physique, verbale ou psychologique; gestes dangereux, bagarre, vol, vandalisme, harcèlement, intimidation, cyber intimidation, possession d'objets menaçants, etc., une politique de suspension (interne et/ou externe) pourrait s'appliquer. Cependant, la décision appartient à la direction de l'école, en concertation avec les membres de son équipe. Après toute suspension (interne et/ou externe), un geste réparateur ou une tâche scolaire sera proposé à l'élève lors de son retour à l'école. Dans le cas d'une suspension à l'externe, le retour à l'école se fera en présence du parent.

CONTRAT D'ENGAGEMENT

À l'école St-Joseph, nous nous engageons à respecter les règles du code de vie et de la Politique Tolérance Zéro pour le bien-être et la sécurité de tous les élèves et les adultes de l'établissement.

Signature de la direction		Date :	Signature de l'enseignant(e)		Date :
---------------------------	--	--------	------------------------------	--	--------

Avec mes parents, j'ai lu le code de vie de mon école ainsi que la Politique Tolérance Zéro. Pour mon bien-être et celui des autres, je comprends l'importance.

Avec mon enfant, j'ai pris connaissance du code de vie de l'école et de la Politique Tolérance Zéro. J'offre ma collaboration pour en faciliter le respect.

Signature de l'élève		Date :	Signature du parent		Date :
----------------------	--	--------	---------------------	--	--------

ANNEXE 1 – Les comportements attendus -



RESPECT

- A. Respecter les pairs, tout le personnel de l'école et la direction en tout temps.
- B. Se présenter en classe avec une attitude positive et être disposé à travailler.
- C. Renoncer aux jeux de bousculade et de tirailage ainsi qu'aux jambettes, à l'impolitesse, aux insultes et au tir d'objets.
- D. Arriver à l'heure à l'école le matin et le midi selon l'horaire établi.
- E. Avoir une tenue vestimentaire convenable, sécuritaire et décente (camisoles à bretelles spaghetti ainsi que les sandales style « gougoune » ne sont pas permises...). De plus, la longueur des bermudas et des jupes doit être convenable (mi-cuisse). Les souliers à semelle compensée et les talons hauts sont interdits. Le « piercing et/ou le stretch » ne sont pas permis sur un endroit visible du corps, etc.
- F. Porter ma casquette et tout autre couvre-chef à l'extérieur seulement. De plus, par temps froid, s'habiller adéquatement (bottes, tuques, pantalons de neige, etc.).
- G. Utiliser seulement le matériel prêté par l'école ou permis par un membre du personnel.

ENVIRONNEMENT

- A. Se déplacer calmement et de façon sécuritaire dans les rangs et les corridors sans perdre de temps.
- B. Circuler à pied dans la cour d'école.
- C. Prendre soin des objets et du matériel mis à ma disposition en évitant de perdre, d'abîmer ou de détruire volontairement ou par négligence ce qui appartient à autrui.
- D. Maintenir les lieux propres.
- E. Porter mes souliers d'intérieur en tout temps dans l'école pour ma sécurité et le respect de mon environnement.
- F. Respecter la loi en vigueur sur le tabagisme.
- G. Respecter la politique alimentaire en vigueur à l'école. Éviter les noix, les arachides ou tout autre produit dérivé, les friandises, les aliments camelotes et les boissons énergisantes. Prioriser une collation et un dîner santé.

MOYENS DE COMMUNICATION

- A. Posséder tout le matériel nécessaire à mon cours et remettre tous mes travaux scolaires, tel que prévu par l'enseignant(e).
- B. Apporter son agenda scolaire chaque jour. Il sert de moyen de communication entre l'école et la maison.
- C. Il est interdit d'utiliser à l'école tout appareil électronique de quelque nature qu'il soit, notamment, cellulaire, montre intelligente, écouteurs, etc. L'école est non responsable du bris ou du vol des objets électroniques.

Sanctions possibles :

En cas de non-respect, la direction de l'établissement confisquera l'appareil :

1^{re} fois : pour la journée et les parents sont avisés

2^e fois : pour une période de 2 jours et un parent devra venir récupérer l'appareil électronique

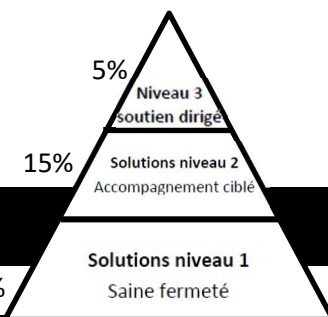
3^e fois : pour une période de 5 jours de classe et un parent devra venir chercher l'appareil électronique

4^e fois : perte du droit d'apporter un cellulaire pour toute raison

De plus, la direction pourra imposer toute autre sanction prévue au présent code de vie. Bien entendu, l'utilisation d'appareils électroniques dans un cadre pédagogique ou pour des raisons de santé restera possible dans la mesure où elle sera autorisée par la direction de l'établissement.

L'élève devra conserver son appareil bien rangé dans son sac ou son casier.

En début d'année, je m'engage à respecter le code de vie de l'école en signant « le contrat d'engagement ».
Voici les interventions possibles:



Interventions niveau 1 (Gestion universelle)

1. Avertissement verbal	2. Discussion avec l'adulte	80%
3. Écouter et donner le droit à l'erreur	4. Accepter et permettre l'émotion	
5. Modéliser et pratiquer le bon comportement en groupe	6. S'excuser verbalement à l'autre	
7. Geste réparateur	8. Valoriser le comportement de remplacement	
9. Perte d'un privilège	10. Retrait de l'activité	
11. Reprise de temps	12. Communiquer aux parents l'événement survenu	
13. Autres solutions selon la situation		

Interventions niveau 2

1. Appel téléphonique ou courriel aux parents	2. Retirer l'élève de l'activité avec une TES
3. Temps repris à la récréation	4. Terminer les travaux non complétés à la maison
5. Modéliser (avec l'élève ou en sous-groupe) le comportement à développer	6. Retrait de la classe (réflexion et échange avec l'enseignant ou le TES)
7. Réflexion écrite	8. Suspension à l'interne
9. Support au comportement à l'aide d'outils	10. Notes au dossier de l'élève, via l'application Mosaïk
11. Autres solutions selon la situation	

Interventions niveau 3

1. Rencontre avec la direction, l'élève et/ou les parents	2. Protocole d'actions pour mettre en place des solutions
3. Activités d'habiletés sociales avec un intervenant	4. Feuille de route pour cibler le ou les comportements à travailler
5. Retenue après les classes ou lors de journées pédagogiques (réflexion et échange avec l'enseignante ou la TES)	6. Suspension à l'externe
7. Autres solutions selon la gravité du geste	

COMMUNICATION ÉCOLE – FAMILLE

Quand une difficulté à respecter des engagements (fréquence et/ou gravité) est observée, l'intervenant peut utiliser la communication école – famille. Une sanction à l'élève pourrait se voir appliquée lorsque la communication n'est pas signée.

Date	Événement	Interventions	Intervenant	TES	Signature parent

COMMUNICATION ÉCOLE – FAMILLE

Quand une difficulté à respecter des engagements (fréquence et/ou gravité) est observée, l'intervenant peut utiliser la communication école – famille.

Date	Événement	Interventions	Intervenant	TES	Signature parent